

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 25 janvier 2017**CP2017_01_1
id. 3025

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Marie-José MAURIEGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme JALAISE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

RÉFORME DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Président propose de réformer un ordinateur portable de marque Dell, ayant fait l'objet d'un vol fin 2015.

Ce matériel inventorié sous le numéro MATINF12424/12 pour lequel une déclaration a été établie en novembre 2015, a été indemnisé par l'assurance de la Collectivité à hauteur de sa valeur résiduelle, soit 782,09 € (valeur d'achat : 2 093,00 €).

Cet ordinateur sera radié de l'inventaire du matériel départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la réforme et la sortie de l'inventaire du matériel visé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC